

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIÈRE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 28 MARS 2023**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Procurations : 2

VOTES : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2023/3/40

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le vingt-deux mars deux-mille vingt-trois.

Présents :

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARANOWSKI Jérémie, BARISONE Sébastien, BERTOCHIO Cédric, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, LESBROS Pascal, MAENHOUT Bernard, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, PHILIP Michel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène et SPOZIO Christine.

Absents excusés :

BOREL Christian, CARRET Bruno, KUENTZ Adèle, LEYDET Gilbert, MICHEL Francine, RENNOY Bernard, ROUX Lionel et SAUMONT Catherine.

Procurations :

M. BOREL Christian donne procuration à M. BONNAFFOUX Luc  
Mme SAUMONT Catherine donne procuration à M. CESTER Francis

Mme SEIMANDO Mylène est élue secrétaire de séance.

**Objet : Approbation et signature du cahier des prescriptions techniques pour la réalisation des travaux d'assainissement**

Monsieur le président informe l'assemblée de la nécessité de rédiger un cahier des prescriptions techniques relatif à la réalisation de travaux d'assainissement exécutés sur le territoire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

Ce document a pour objet de définir :

- Les démarches administratives ;
- Les règles de dimensionnement des ouvrages ;
- La nature des matériaux de construction à utiliser ;
- Les contrôles et essais à effectuer.

Il s'adresse aux aménageurs publics ou privés qui construisent sur le territoire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance et qui posent des réseaux d'assainissement (branchements ou conduites principales).

Après cet exposé, après avoir délibéré le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'exposé énoncé ci-dessus ;
- Approuve les termes du cahier des prescriptions techniques pour la réalisation des travaux assainissement sur le territoire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance.
- Autorise Monsieur le président à signer ledit document.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en préfecture le 30 mars 2023  
Et de la publication, le 04 avril 2023

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*